

Applicable aux corps suivants : AAE, SAENES, ADJAENES, INFENES, ASSAE, ATRF, ATEE à compter du mouvement 2018

		BAREME	TYPE DE VŒUX BONIFIES	Justificatifs à fournir
Priorités légales Art 60 L84-16	P1 - Agent affecté depuis au moins 5 ans dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles	500 points	tout type de vœux	
	P2 - Rapprochement de conjoint (éloignement lié à des raisons professionnelles de plus de 30km)	500 points	vœux commune - zone géographique - département - du lieu d'exercice du conjoint	-Attestation de l'employeur du conjoint de moins d'un mois et mentionnant le lieu d'exercice - Livret de famille ou attestation de PACS
	P3 - Travailleurs handicapés (art L5212-13 code du travail)	500 points	vœux communes et zones géographiques	En cours de validité : - RQTH, - justificatif d'attribution d'une pension d'invalidité réduisant d'au moins 2/3 la capacité de travail, - justificatif de l'attribution d'une rente en raison d'accidents du travail ou de maladies professionnelles ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %, - justificatif d'appartenance aux bénéficiaires mentionnés aux articles L241-2, 241-3 et 241-4 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, - justificatif de perception de l'allocation adulte handicapé, - copie de la carte "mobilité inclusion" portant la mention "invalidité", - justificatif de la perception d'une allocation ou d'une rente d'invalidité prévue par la loi 91-1389 du 31 décembre 1991
MCS	Mesure de carte scolaire	500 points	vœux établissement - commune - zone géographique - département - de l'établissement d'origine	
	1 - Ancienneté dans le poste	10 points par année à partir de 3 ans de service dans la limite de 100 points + bonification forfaitaire de 35 points à compter de 5 ans d'ancienneté poste	tout type de vœux	

Critères supplémentaires à caractère subsidiaire	2 - Ancienneté dans le corps	1 point par an - limite 35 pts	tout type de vœux	
	3 - Ancienneté dans l'Education nationale (stag, titu, services validés)	1 point par an - limite 40 pts	tout type de vœux	
	4 - Bonification établissement en ZEP / sensible / REP / REP +	entre 3 et 5 ans d'ancienneté = 25 points au-delà de 5 ans d'ancienneté = 50 points maintien des points durant 4 ans en cas de changement de classement à partir du mouvement 2016	tout type de vœux	
	5 - Rapprochement de conjoint/ Années de séparation et enfants mineurs au 01/09/2018 (éloignement de plus de 30 km, même conditions que P2)) Ne sont pas des périodes de séparation : les périodes de disponibilité, de position de non activité, de congé de longue durée et de longue maladie, congé de formation professionnelle, les périodes durant lesquelles le conjoint est inscrit à Pôle emploi ou sans employeur	1 an = 30 points 2 ans = 35 points 3 ans = 40 points plus 5 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 01.09.2018	vœux commune - zone géographique - département - du lieu d'exercice du conjoint	- Attestation du ou des employeurs (moins d'un mois pour l'activité professionnelle actuelle) - Livret de famille ou attestation de PACS
	6 - Appui médical ou appui social	200 points	vœux communes et zones géographiques	Suivre procédures précisées en annexe de la circulaire
	7 - Infirmiers en internat	5 points par année à partir de 3 ans de service limite 50 points	tout type de vœux	
	8 - Personnels titulaires en activité sur l'académie de Créteil	100 points	tout type de vœux	
	9 - Rapprochement de domicile	40 points = plus d'1 heure aller en transport en commun ou 30 km en voiture 50 points = plus de 2h aller en transport en commun ou 50 km en voiture A partir de 2 ans d'ancienneté de poste plus 5 points par enfant à charge de moins de 18 ans au 01.09.2018	vœux commune et zone géographique du lieu d'habitation	- Avis d'imposition intégral 2017 - Justificatif de domicile de moins de 3 mois
	10 - Résidence de l'enfant	40 points / enfant limite 120 points dans le cadre d'une garde alternée ou parent isolé afin de favoriser l'hébergement et le droit de visite, enfants de - 18 ans au 01/09/2018	vœux commune et zone géographique du lieu de résidence de l'enfant	Jugement de divorce ou de séparation Livret de famille Certificat de scolarité
	11 - Réintégration après CLD ou disponibilité d'office	1 an = 50 points 2 ans = 70 points 3 ans = 100 points	vœux établissement - commune - zone géographique - d'origine	
	12 - Bonification agent affecté sur poste de TR	3 ans = 30 points 4 ans = 40 points 5 ans = 50 points	vœux établissement - commune - zone géographique - d'origine	

Les bonifications P1 et 4 ne sont pas cumulables
Les bonifications P3 et 6 ne sont pas cumulables
Les bonifications 5, 9 et 10 ne sont pas cumulables
Les bonifications P2, 9 et 10 ne sont pas cumulables